

Ref : CA2018/89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2018

DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'APPLICATION D'UNE REMISE TARIFAIRE POUR UNE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 26 octobre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-48 à R.719-50,
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder une remise de 50 % sur le montant de la location facturé à Bordeaux INP en contrepartie de l'occupation, par cet établissement, des locaux de l'université mis à sa disposition (amphi 700) pour le déroulement de sa journée de rentrée le 13 septembre 2018.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 octobre 2018.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 29/01/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 13/12/2018